

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Band: 38 (1991)
Heft: 5

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

E dito romand

Le séminaire de Nottwil du 13 avril 1991, organisé par l'USPC, s'inscrit dans le droit fil du symposium de Thoune, au titre de la contribution de l'association aux travaux de la réforme PCi 95. Il paraissait intéressant de revenir sur les travaux du groupe «assistance» présenté et animé par M. Jean-Charles Dedo, Chef local adjoint de la Ville de Genève, qui, au demeurant, possède sinon une politique en matière «d'assistance aux démunis», à tout le moins une certaine expérience en matière d'accueil.

Le modèle de base OPC 95

La version de décembre 1990 propose les grandes lignes des tâches principales et de l'organisation d'un «Service de protection et d'assistance (appellation provisoire)». En un mot il s'agit de remplacer les organismes d'abri et les organismes de protection d'établissement, voire des services d'assistance déjà constitués ici ou là.

Les travaux qui ont été menés durant ce séminaire ont montré une très nette sensibilisation aux problèmes que posent les requérants d'asile. Il est vrai que les événements de l'Est et les retombées de la crise du Golfe pourraient nous valoir une recrudescence de personnes à la recherche d'une terre plus hospitalière.

Pour J.-C. Dedo, que peut (ou que devrait) faire la PCi face à un afflux massif de 50 000 personnes se présentant à nos frontières? C'est un des éléments que devait retenir comme base de travail le groupe 3 chargé d'examiner l'assistance lors de la prise en charge de réfugiés, pour éviter le désormais classique réflexe fédéraliste! 3000 communes en Suisse également 3000 façons de penser! Il s'agissait aussi de prévenir le non moins classique: la confédération dispose, les cantons répartissent et les communes subissent.

Tout en reconnaissant le côté provocateur de ces définitions, J.-C. Dedo souhaitait aller dans le sens d'une réponse coordonnée en ce qui concerne les tâches d'accueil, d'hébergement, de ravitaillement de toutes les personnes en quête d'abri, soit, en toute simplicité: la PCi est-elle en mesure d'assumer ces prestations?

Réponses multiples à un vaste problème

Les résultats au sein des deux sous-groupes (un groupe composé de romand et de tessinois, l'autre d'alémaniques) sont nuancés, notamment en ce qui concerne les problèmes d'organisation, plus exactement de la structure. Les romands verraient la constitution d'un véritable Service avec un Chef de

service assistance, membre de l'Etat major, disposant d'un groupe ravitaillement, d'un groupe sanitaire et d'un groupe d'accueil, organisé en service de l'OPC.

Pour les alémaniques, l'idéal pourrait être dans la désignation d'un chef de service pris dans le cadre de l'Etat major; constitué en formation ad'hoc, les membres seraient prélevés dans les services existants. Cette formation, de par sa structure, ne serait constituée qu'en cas de besoin.

Quant au problème de l'instruction, l'unanimité règne: l'instruction de base devrait être élargie notamment pour l'organisme d'abri concernant l'accueil dans des locaux de surface ou en sous-sol. Même identité de vue pour les moyens: pour les locaux, oui à la mise à disposition des constructions sanitaires et des abris publics en temps normal (par exemple catastrophe) mais c'est peut-être en ce qui concerne des événements extraordinaires (par exemple afflux de réfugiés).

Autre prise de position très claire des deux sous-groupes de travail: la PCi n'est pas une institution sociale.

Selon les participants, les bases légales (articles 4 et 54) devraient être élargies, sinon assouplies. Il paraît évident qu'un engagement de personnel limité aux traditionnels deux jours ne sont de loin pas suffisant. Des aménagements devraient être trouvés par exemple une base de type permanente avec un personnel de soutien dont le temps de service pourrait être réduit.

Quant au financement de tels changements, ce problème n'a pu être réellement abordé par manque de temps, mais c'est une composante importante.

Une conclusion en forme de vœux

Selon J.-C. Dedo, ce séminaire a servi de «révélateur». Il a mis en évidence les différentes sensibilités du pays. Il permettra de faire des propositions utiles qui devraient influencer favorablement les travaux de la réforme en cours. Malicieusement, M. Dedo ajoute pourtant «la base propose, la politique dispose. Il est non moins vrai que la PCi ne peut pas tout faire; en tout cas pas seule et il serait intéressant que l'on puisse disposer d'une véritable politique en matière d'hébergement. La réforme est encore loin (dans le temps) mais que se passerait-il s'il y avait un afflux massif de réfugiés demain? La PCi ne possède pas de moyens lourds; à ce titre, l'armée devrait aussi être un partenaire; de plus, elle est en service toute l'année».

«En ce qui nous concerne, poursuit J.-C. Dedo, Genève dispose déjà d'un Service d'assistance (au même titre que Bâle d'ailleurs). Ce Service comprend 16 détachements de 26 personnes chacun. Chaque détachement peut prendre en charge 200 personnes». René Mathey

Le printemps de l'AVPC

C'est traditionnellement au printemps qu'a lieu l'assemblée générale de l'Association vaudoise pour la protection des civils (AVPC). C'est aussi ce 18 avril 1991 que M. Pierre Aubert, ancien conseiller d'Etat, quittait la présidence après huit ans à la tête de l'AVPC.

Les invités de l'assemblée

C'est devant une assemblée d'une cinquantaine de membres que M. Pierre Aubert saluait plus particulièrement MM. Jean Dubi, Directeur-suppléant de l'Office central de la défense, Marcel Gaille, Sous-directeur de l'OFPC, Philippe Zeller, Cmdt de la zone ter, Marcel Gorgé, Préfet de Lausanne, Michel Buttin, Chef cantonal de la PCi et Jean Naef, Vice-président de l'Association genevoise de PCi.

Les réflexions du président Aubert

C'est en relevant une phrase prononcée en décembre dernier par M. H. Mumenthaler, directeur de l'OFPC que le président donnait le ton de son rapport: «Les études actuelles sur la réforme de la protection civile ne doivent pas servir de prétexte à un relâchement des activités. Bien au contraire, les organisations de protection civile des communes sont invitées à maintenir et à améliorer constamment leur préparation à l'intervention».

«Ce projet de réforme, poursuit le président Aubert, suscite des espoirs et des craintes, il émane de nombreux milieux qui tous souhaitent que la protection civile gagne en crédibilité auprès de la population et en efficacité dans les tâches qui lui seront attribuées.»

Le président relève aussi que cette période de grandes discussions ne doit pas générer l'insécurité, ni provoquer le doute et encore moins l'inaction. C'est d'ailleurs le sens des actions qui ont été menées par l'AVPC durant l'année écoulée.

Dans le domaine de l'information, les quelques 700 membres de l'association ont reçu les deux premiers numéros du journal «Infos AVPC» qui est aussi destiné à tous les députés, les préfets, les autorités communales, soit un tirage de plus de deux mille exemplaires.

Renseigner est aussi un mot clé de l'association poursuit le président; et de rappeler le succès de la conférence d'automne qui a traité d'un sujet d'actualité, le crush syndrome ou effet d'écrasement qui a réuni plus de 130 personnes.

Tout augmente!

C'est sur demande du Comité que l'assemblée fut invitée à se prononcer sur une augmentation des cotisations. Bien que les finances de l'association soient saines, il s'agit de la doter des moyens nécessaires à sa politique d'informa-

tion et de couvrir des frais supplémentaires (frais du journal AVPC, augmentation de l'abonnement du journal de la PCi, etc.). Les cotisations passent donc de Fr. 20.- à Fr. 30.-.

Pierre Aubert quitte la présidence

Après huit ans passés à la tête de l'AVPC, Monsieur Pierre Aubert quitte l'association.

Pour lui succéder, l'Assemblée appelle à l'unanimité de ses votes Madame Christiane Langenberger, députée et ardente militante de la protection civile. C'est la première femme en Suisse romande à accéder à la présidence d'une association de protection civile. Parfaite bilingue, Madame Langenberger défend aussi, avec succès, la voix romande auprès de l'USPC. Son dynamisme naturel et son sens de la communication lui a d'ailleurs valu d'accéder aussi à la vice-présidence de l'Union suisse pour la protection civile.

Le Comité enregistre les démissions de MM. Richard Huck, Chef local de la Tour-de-Peilz et conducteur de chiens de catastrophes, Roland Bally, ancien Chef cantonal de la PCi. Pour leur succéder, l'Assemblée élit Madame Françoise Jomini, conseillère municipale à Lutry, MM. Henri Piguet, ingénieur et substitut du Préfet d'Aubonne, Michel Buttin, Chef cantonal de la PCi et René Mathey, Chef du Service information de la PCi lausannoise.

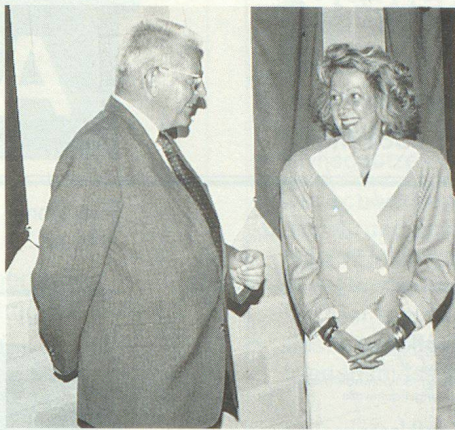
Evolution de la politique de sécurité de la Suisse

C'est le sujet difficile, voire controversé présenté par Jean Dubi, Directeur-suppléant de l' OCD.

Pour faciliter la compréhension du rapport, M. Dubi évoque les raisons de la réorientation de la politique de sécurité: «Contrairement à ce que pourrait penser le lecteur de la revue «Temps stratégique» d'octobre 1990, la réorientation de notre politique de sécurité n'est ni le fruit du hasard, ni le résultat de la seule intervention parlementaire de 1984, mais bien l'aboutissement d'une analyse de la part des organes directeurs de la défense.»

Ce qui n'a pas changé

Selon les considérations du rapport ce qui n'a pas changé, ce sont les buts de la Confédération (assurer l'indépendance de la patrie, maintenir l'ordre et la tranquillité à l'intérieur, protéger la liberté et les droits des confédérés); les caractéristiques géostratégiques de la Suisse non plus. Le pays reste implanté au centre de l'Europe à cheval sur les Alpes, sans accès à la mer. Ses 6,5 millions d'habitants (dont 1 million d'étrangers) sont concentrés sur le plateau et les besoins alimentaires sont couverts à raison de 50%, alors que les matières premières font totalement défaut. Les structures politiques qui n'ont pas évolué non plus, du moins pas encore.



M. Pierre Aubert passe le témoin à Madame Christiane Langenberger.



Monsieur Jean Dubi pendant son exposé: «l'état de paix par la peur s'efface au profit d'un état de paix par la compréhension; l'idéal quoi!...» (Photos: RM-Info)

Ce qui a changé

Le contexte stratégique a énormément évolué, fait remarquer l'orateur. Depuis les événements de Pologne jusqu'à l'écroulement du mur de Berlin le 9 novembre 1989 en passant par l'abandon du rôle dominant du parti communiste, l'Europe vit des mutations profondes. Et ce n'est que le début d'un long processus dont l'issue est largement incertaine. De nouveaux dangers et de nouvelles constellations politiques apparaissent ce qui est suffisant pour placer la politique de sécurité de la Suisse devant de nouvelles conditions stratégiques.

L'existence des Etats et des populations est menacé au niveau mondial par des dangers qui se situent hors du contexte politico-militaire (l'évolution démographique, écologique, économique et sociale).

En bref, ce sont bien les mutations fondamentales sur les plans international et intérieur qui avaient incité divers experts à proposer d'élargir le cadre de la politique de sécurité indique encore Jean Dubi.

Réorientation de la politique de sécurité

Cette réorganisation s'appuie sur la fixation de cinq objectifs, poursuit M. Dubi: Assurer la paix dans la liberté et l'indépendance (conservation des

structures fédéralistes ainsi que le régime libéral et démocratique), maintenir notre liberté d'action (Principe procédant de la souveraineté de l'Etat et de notre statut de neutralité permanente), protéger la population et ses bases d'existence (non seulement à l'égard des dangers politico-militaires, mais de ceux découlant de catastrophes), défendre le territoire national (c'est la condition sine qua non de la notion d'Etat!), contribuer à la stabilité internationale (principe totalement nouveau, conforme à l'intérêt de la Suisse en coopérant au maintien de la paix).

En conclusion

Selon Jean Dubi, «la nouvelle conception a été élaborée en considération des

conditions particulières du moment, afin de faire le point dans un monde en mutation, où l'évolution est plus que jamais incertaine. Le but du Conseil fédéral était également de redonner confiance non seulement au grand public, mais aux cadres civils et militaires. Il devenait indispensable et urgent de ne pas laisser à la presse non seulement le soin de critiquer – c'est son droit – mais de juger, voire de gouverner!... enfin, la capacité de défense et de protection doit être maintenue dans la mesure commandée par les objectifs de notre politique de sécurité, c'est-à-dire qu'il faut rester capable de s'opposer aux intentions hostiles et à l'usage de la force. Paraphrasant notre Ministre de l'économie, je dis qu'il est temps de cesser de se culpabiliser et de penser que c'est une nouvelle maladie honteuse que d'être Suisse, neutre et armé».

Note de la rédaction: S'agissant d'un sujet «difficile», les lecteurs intéressés peuvent se procurer une compilation réalisée par l'Office central de la défense à Berne intitulé «Données choisies sur la politique de sécurité», ainsi que le texte intégral de «La politique de sécurité de la Suisse dans un monde en mutation (1.10.90)» auprès de la Chancellerie fédérale. René Mathey